



Canadian Centre on Substance Abuse
... Working to reduce alcohol- and drug-related harm

Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies
... œuvrer à la réduction des méfaits liés à l'alcool et aux drogues

Analyse des ventes de boissons alcoolisées au Canada

Série sur les politiques régissant les prix de l'alcool, rapport 2 de 3

Novembre 2012

Gerald Thomas Analyste principal, Recherche et politiques,
Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les
toxicomanies

Série sur les politiques régissant les prix de l'alcool

Niveaux et profils de consommation d'alcool au Canada (rapport 1)

Analyse des ventes de boissons alcoolisées au Canada (rapport 2)

Politiques de fixation des prix pour réduire les méfaits liés à l'alcool au Canada (rapport 3)

Série sur les politiques régissant les prix de l'alcool : Réduire les méfaits au Canada (document de synthèse)

Ce document est publié par le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT).

Les activités et les produits du CCLAT sont réalisés grâce à la contribution financière de Santé Canada. Les opinions du CCLAT ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.

Citation proposée : Thomas, G. *Analyse des ventes de boissons alcoolisées au Canada* (série sur les politiques régissant les prix de l'alcool : rapport 2), Ottawa (Ontario), Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 2012.

© Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 2012.

CCLAT, 75 rue Albert, bureau 500
Ottawa (Ontario) K1P 5E7
Tél. : 613-235-4048
Courriel : info@ccsa.ca

Ce document peut aussi être téléchargé en format PDF à www.cclat.ca.

This document is also available in English under the title:

Analysis of Beverage Alcohol Sales in Canada

ISBN 978-1-927467-28-2

Table des matières

À propos de la série sur les politiques régissant les prix de l'alcool.....	1
Résumé	2
1. Introduction	4
2. Contexte	5
2.1 Contexte gouvernemental	5
2.2 Contexte économique	7
2.2.1 <i>Climat économique général</i>	7
2.2.2 <i>Prix de l'alcool et inflation</i>	7
3. Avantages économiques et fiscaux de l'alcool.....	9
4. Coûts sociaux de l'alcool.....	11
4.1 Coûts indirects	12
4.2 Coûts directs.....	12
4.2.1 <i>Coûts directs d'application de la loi</i>	12
4.2.2 <i>Coûts directs de soins de santé</i>	13
4.2.3 <i>Autres coûts directs</i>	14
5. Analyse des coûts et des revenus liés à l'alcool	14
6. Analyse et répercussions	16
7. Conclusion	17
Bibliographie	18

À propos de la série sur les politiques régissant les prix de l'alcool

Cette série de trois rapports vise à préciser le contexte et à fournir des preuves pour étayer la mise en œuvre des recommandations en matière de politiques sur les prix de l'alcool figurant dans la [Stratégie nationale sur l'alcool](#). Elle présente donc un grand intérêt pour les analystes et les décideurs qui travaillent hors et au sein du gouvernement et s'intéressent à ces politiques.

- Le premier rapport présente une synthèse des données sur les niveaux et profils de consommation d'alcool au Canada et se concentre sur les tendances en matière de consommation à risque entre 2003 et 2010.
- Le deuxième rapport traite du contexte économique et gouvernemental des ventes d'alcool au détail et présente, entre autres, une comparaison des revenus et des coûts directement liés à l'alcool à l'échelon provincial et territorial d'après les données les plus récentes disponibles (2002-2003).
- Le troisième rapport résume les données sur l'efficacité des politiques de fixation des prix pour réduire la consommation d'alcool et les méfaits et coûts liés à l'alcool, et présente des renseignements sur les politiques d'établissement des prix de six provinces.

Résumé

La question des avantages et des coûts des boissons alcoolisées pour les Canadiens nous place devant un paradoxe. En effet, les gouvernements tirent des revenus importants de leur vente et utilisent ces fonds pour offrir des biens et des services à la population. Cependant, la consommation d'alcool à risque est associée à des méfaits importants pour la santé et la société qui coûtent des milliards de dollars chaque année.

Le présent rapport traite du contexte gouvernemental et économique des ventes de boissons alcoolisées au Canada et se concentre sur les facteurs relatifs au double rôle que joue le gouvernement en tant que fournisseur d'alcool et autorité de réglementation en la matière. Voici quelques faits saillants de ce rapport :

- La plupart des provinces et territoires, à savoir huit sur treize, permettent la vente d'alcool dans des magasins privés de vins et spiritueux, ce qui rend la gestion des prix de l'alcool plus compliquée qu'à l'époque où le plein monopole gouvernemental sur les ventes au détail était la norme (tableau 1).
- La plupart des régies des alcools gouvernementales relèvent des ministères des finances ou du développement économique. Ainsi, il se peut que les impératifs financiers prennent le pas sur les coûts relatifs à la santé et à la sécurité lors de la prise de décisions au sujet de la distribution d'alcool, notamment en ce qui concerne le prix des boissons alcoolisées (tableau 1).
- De 2002 à 2008, le prix du vin et des spiritueux vendus dans les magasins de vins et spiritueux au Canada n'a pas suivi le rythme de l'inflation. Depuis 2009, la hausse relative des prix de la bière, du vin et des spiritueux vendus dans ces magasins est même inférieure au taux d'inflation (figure 2).
- Les revenus directs des gouvernements provinciaux et territoriaux provenant du contrôle et de la vente de boissons alcoolisées ont augmenté d'environ 20 % entre 2002 et 2011 (figure 3).
- Les coûts sociaux de l'alcool sont directs et indirects. D'après l'étude *Les coûts de l'abus de substances au Canada* réalisée par le CCLAT, le total des coûts directement et indirectement liés à l'alcool au Canada s'élevait à environ 14,6 milliards de dollars en 2002.
- Une comparaison des revenus et des coûts directement liés à l'alcool pour l'année 2002–2003 indique que les coûts directs dépassent les revenus directs dans la plupart des endroits (tableau 6).

Le contexte gouvernemental et économique des ventes de boissons alcoolisées au Canada est complexe en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment le rôle central que jouent les gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de distribution d'alcool et de réaction aux comportements à risque. Le ralentissement économique de 2008–2009 s'est traduit par des déficits budgétaires dans la plupart des provinces et territoires. Dans un contexte aussi difficile sur le plan budgétaire, les ministères des finances devront étudier attentivement autant les coûts liés à l'abus d'alcool que les revenus qui proviennent de la vente des boissons alcoolisées lors de leurs efforts pour équilibrer leur budget.

Il convient de souligner que les trois recommandations portant sur des politiques régissant les prix de l'alcool énoncées dans la Stratégie nationale sur l'alcool (indexation des prix sur l'inflation,

fixation des prix en fonction de la teneur en alcool et détermination de prix minimums) pourraient mener à une diminution de la consommation d'alcool et à une augmentation des revenus liés à l'alcool si les taxes de vente et les majorations sont fondées sur un pourcentage du prix. En fait, ce résultat a été validé par l'expérience vécue en Saskatchewan, où la détermination de prix minimums et la mise en œuvre d'autres changements de politiques en avril 2010 ont mené à une diminution de la consommation de l'ordre de 135 000 litres d'alcool éthylique et à une augmentation des revenus de 9,4 millions de dollars.

Le présent rapport montre que les revenus et les coûts liés à l'alcool sont considérables et que, dans la plupart des endroits, les coûts qui y sont directement liés dépassent en fait les revenus directs générés. À l'heure actuelle, seuls des renseignements sur les revenus directs provenant du contrôle et de la vente d'alcool sont recueillis et publiés sur une base annuelle. Les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient régulièrement évaluer les coûts sociaux de l'alcool et tenir compte de ces données dans leurs efforts de gestion des ventes de boissons alcoolisées.

1. Introduction

Les avantages et les coûts sociaux et économiques associés aux boissons alcoolisées révèlent un paradoxe intéressant chez les Canadiens. D'une part, les gouvernements tirent des revenus considérables de la vente d'alcool et utilisent ces fonds pour offrir un vaste éventail de biens et de services à la population. D'autre part, la consommation d'alcool à risque est associée à des méfaits importants sur le plan de la santé et de la société, méfaits qui coûtent aux mêmes gouvernements des milliards de dollars chaque année en soins de santé et en mesures d'application de la loi (Rehm, Baliunas, Brochu, Fischer, Gnam, Patra, Popova, Sarnocinska-Hart et Taylor, 2006).

Des recherches réalisées dans le monde entier confirment que la gestion de la disponibilité physique, sociale et économique de l'alcool est l'une des façons les plus efficaces de réduire les méfaits et les coûts associés (Babor, Caetano, Casswell, Edwards, Giesbrecht, Graham et coll., 2010). Une revue systématique publiée récemment vient d'ailleurs confirmer sans ambages que la hausse et le maintien du prix de l'alcool font partie des façons les plus efficaces de réduire la consommation dans la population (Wagenaar, Salois et Komro, 2009). D'autres études montrent que la réduction de la consommation d'alcool par le recours à des politiques d'établissement des prix peut mener à la diminution de méfaits importants pour la santé et la société : maladies et blessures liées à l'alcool, violence, criminalité, accidents de la route, infections transmissibles sexuellement et poids insuffisant à la naissance (Sen, 2003; Markowitz, 2005; Wagenaar, Maldonado-Molina et Wagenaar, 2009; Wagenaar, Tobler et Komro, 2010; Zhang, 2010).

Ces données ont mené à l'intégration de trois recommandations portant sur des politiques régissant les prix de l'alcool dans la Stratégie nationale sur l'alcool du Canada de 2007 : l'indexation des prix des boissons alcoolisées sur l'inflation pour faire en sorte que celles-ci ne deviennent pas bon marché comparativement à d'autres produits au fil du temps, l'établissement des prix en fonction de la teneur en alcool pour encourager la consommation de boissons alcoolisées à teneur moins élevée en alcool et la fixation de prix minimums pour éliminer les sources d'alcool bon marché prisées par les jeunes adultes et d'autres consommateurs à risque (Groupe de travail sur la stratégie nationale sur l'alcool, 2007). Ces politiques visent la réduction de la disponibilité économique de l'alcool et, du même coup, de sa consommation ainsi que des méfaits et des coûts qui y sont liés.

Le rôle central que jouent les gouvernements provinciaux et territoriaux dans la gestion de l'alcool leur permet d'exercer un contrôle important sur les facteurs ayant une incidence sur la consommation d'alcool et les méfaits associés. Par exemple, la plupart des régies des alcools provinciales et territoriales sont habilitées à déterminer le prix de vente au détail des boissons alcoolisées et le font pour atteindre différents objectifs, qui vont de la création de revenus à la protection de la santé publique. Bien que ces objectifs puissent parfois être en contradiction, de plus en plus de données et de pratiques observées au Canada et ailleurs semblent indiquer que les politiques ciblées d'établissement des prix recommandées dans la Stratégie nationale peuvent à la fois réduire la consommation d'alcool et accroître les revenus liés à l'alcool lors de l'ajout d'une taxe de vente. Il s'agit d'un scénario possiblement positif sur toute la ligne pour les gouvernements.

Le présent rapport traite du contexte économique et gouvernemental de la vente de boissons alcoolisées au Canada en se concentrant sur les facteurs liés au double rôle que jouent les gouvernements en tant que fournisseur d'alcool et autorité de réglementation en la matière. D'abord, le contexte gouvernemental et économique de la vente au détail de boissons alcoolisées est examiné, et les structures réglementaires de la vente d'alcool au Canada sont résumées. Par la suite, on compare l'évolution du prix de l'alcool par rapport à l'inflation, avant d'aborder les avantages économiques et les coûts sociaux. Puis, une comparaison des revenus et des coûts sociaux

directement liés à l'alcool est présentée pour l'échelon provincial et territorial. Pour conclure, on recommande aux gouvernements provinciaux et territoriaux de recueillir régulièrement des données sur les coûts liés à l'alcool, de façon à ce que ces données puissent être prises en compte de façon significative lors de la prise de décisions concernant la distribution d'alcool et la détermination du prix de l'alcool au Canada.

2. Contexte

2.1 Contexte gouvernemental

Toutes les provinces et tous les territoires au Canada détiennent un monopole gouvernemental sur la distribution d'alcool en gros et, à l'exception de l'Alberta, ils sont tous les principaux détaillants d'alcool dans leur secteur respectif¹. On note cependant dans cette structure élémentaire de contrôle gouvernemental une grande variation dans la façon de gérer la distribution d'alcool. Par exemple, certaines provinces autorisent la vente dans des magasins privés de vin et spiritueux, alors que d'autres exercent un plein monopole gouvernemental sur la vente au détail. Le tableau 1 présente la structure réglementaire de la vente d'alcool dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens².

La plupart des provinces et territoires, à savoir huit sur treize, ont recours à un système mixte où l'alcool est distribué dans des points de vente tant privés que publics. Trois provinces (Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Territoires du Nord-Ouest) comptent des monopoles gouvernementaux exclusifs, alors que dans une autre (Alberta), le système est complètement privé. La majorité des organismes gouvernementaux responsables de la vente au détail relèvent de ministères des finances ou du développement économique, sauf en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Relever des ministères des finances n'est pas problématique dans la mesure où ces ministères ont le mandat d'inclure tant les revenus que les dépenses dans leurs analyses des questions budgétaires des provinces et territoires. Cela dit, comme les coûts sociaux de l'alcool ne sont pas régulièrement regroupés de façon systématique, il est difficile d'intégrer cette information à la prise de décisions sur la distribution de l'alcool, ce qui signifie que dans les décisions touchant l'alcool, les coûts liés à la santé et à la sécurité ne reçoivent pas toujours le même niveau d'attention que les revenus.

¹ Les ventes d'alcool au détail sont entièrement privatisées en Alberta depuis 1994. Le gouvernement albertain détient cependant encore le monopole de la vente en gros, et tous les détaillants privés sont autorisés et réglementés par la Commission des alcools et des jeux de l'Alberta.

² Le système de distribution du Nunavut étant unique en son genre, il n'est pas inclus dans le tableau 1. Ce système fonctionne à partir de deux entrepôts appartenant au gouvernement. La plupart des détaillants importent les produits directement des producteurs et les expédient par l'entremise d'un entrepôt gouvernemental où les taxes et la marge bénéficiaire du gouvernement sont appliquées.

Tableau 1. Structure réglementaire des ventes d'alcool dans les provinces et territoires canadiens, 2011

Province/ territoire	Structure des ventes d'alcool au détail	Ministère de qui relèvent les détaillants	Ministère de qui relèvent les organismes de réglementation
T.-N.-L. ³	Système mixte public/privé	Ministère des Finances	Ministère des Finances
Î.-P.-É.	Monopole gouvernemental exclusif	Ministère de l'Innovation et de la Formation avancée	Ministère de l'Innovation et de la Formation avancée
N.-B.	Monopole gouvernemental exclusif	Ministère des Finances	Ministère de la Sécurité publique et Solliciteur général
N.-É.	Système mixte public/privé ⁴	Ministère des Finances	Direction du travail et du perfectionnement des compétences
Qué.	Système mixte public/privé	Ministère des Finances	Ministère de la Sécurité publique
Ont.	Système mixte public/privé ⁵	Ministère des Finances ⁶	Ministère du Procureur général
Sask.	Système mixte public/privé ⁷	Régie des alcools et des jeux de hasard de la Saskatchewan ⁸	Régie des alcools et des jeux de hasard de la Saskatchewan
Man.	Système mixte public/privé ⁹	Ministère des Finances	Ministère des Finances
Alb.	Complètement privatisé	Conseil du Trésor et ministère des Finances	Conseil du Trésor et ministère des Finances
C.-B.	Système mixte public/privé	Ministère de l'Énergie et des Mines	Ministère de l'Énergie et des Mines
Yn	Système mixte public/privé	Ministère du Développement économique	Ministère du Développement économique
T.-N.-O.	Monopole gouvernemental exclusif	Ministère des Finances	Ministère des Finances

Sources : Compilation de l'auteur.

³ Terre-Neuve-et-Labrador est la seule province canadienne qui produit directement de l'alcool destiné à la consommation, sous le nom *Newfoundland Screech*.

⁴ La Nouvelle-Écosse a ouvert quelques magasins de vins de spécialité en 2003 et a fait préparer une étude sur leur fonctionnement en 2007. Par la suite, des responsables provinciaux de la réglementation ont décidé de garder ces magasins privés ouverts pendant cinq autres années et de procéder à une deuxième évaluation de leurs effets sur les revenus en 2012 pour déterminer s'ils devraient encore rester en service.

⁵ Théoriquement, l'Ontario dispose d'un système mixte parce que ses 450 Beer Stores appartiennent au privé en vertu d'un partenariat entre les brasseries Labatt, Molson et Sleeman. Elle accorde aussi des permis à des magasins de vins de spécialité situés dans des épiceries et autorise la vente sur place dans des établissements vinicoles et des distilleries détenus et exploités par des intérêts privés.

⁶ En Ontario, seule la LCBO relève du ministère des Finances. Tous les autres magasins (p. ex. Beer Stores et établissements vinicoles) relèvent de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario.

⁷ La Saskatchewan autorise près de 440 hôtels privés de la province à vendre des boissons alcoolisées de toutes sortes pour emporter et compte aussi quelques magasins privés de vins de spécialité.

⁸ En tant que société d'État du Conseil du Trésor, la Régie des alcools et des jeux de hasard de la Saskatchewan ne relève d'aucun ministère.

⁹ Le Manitoba autorise 267 hôtels privés à vendre de la bière et des panachés pour emporter et compte aussi quelques magasins privés de vins de spécialité.

2.2 Contexte économique

2.2.1 Climat économique général

L'économie canadienne se remet de l'une des récessions les plus graves depuis la grande dépression. Bien que le Canada ait été relativement épargné en ce qui concerne la crise économique mondiale, à partir d'août 2008, son produit intérieur brut (PIB) réel a été en baisse pendant 10 mois consécutifs, ce qui correspond à une perte de 3,7 % de sa valeur totale (Statistique Canada, 2011a). De plus, l'économie a connu une rare période de déflation, l'indice des prix à la consommation (IPC) national¹⁰ ayant diminué de 0,95 % entre juin 2008 et juin 2009. Ce ralentissement économique a eu des conséquences négatives importantes sur les revenus des particuliers et des ménages. Il a aussi engendré des problèmes budgétaires graves dans plusieurs provinces et territoires : des déficits sont prévus dans la plupart pour plusieurs années encore. En effet, neuf des treize provinces et territoires prévoient des déficits en 2012–2013, allant de 15,3 milliards en Ontario à 75 millions de dollars à l'Île-du-Prince-Édouard. Dans un contexte économique aussi difficile, il sera essentiel que les planificateurs des gouvernements tiennent compte des revenus tirés de la vente d'alcool et des coûts liés à la consommation excessive lorsqu'ils tenteront de rééquilibrer leur budget.

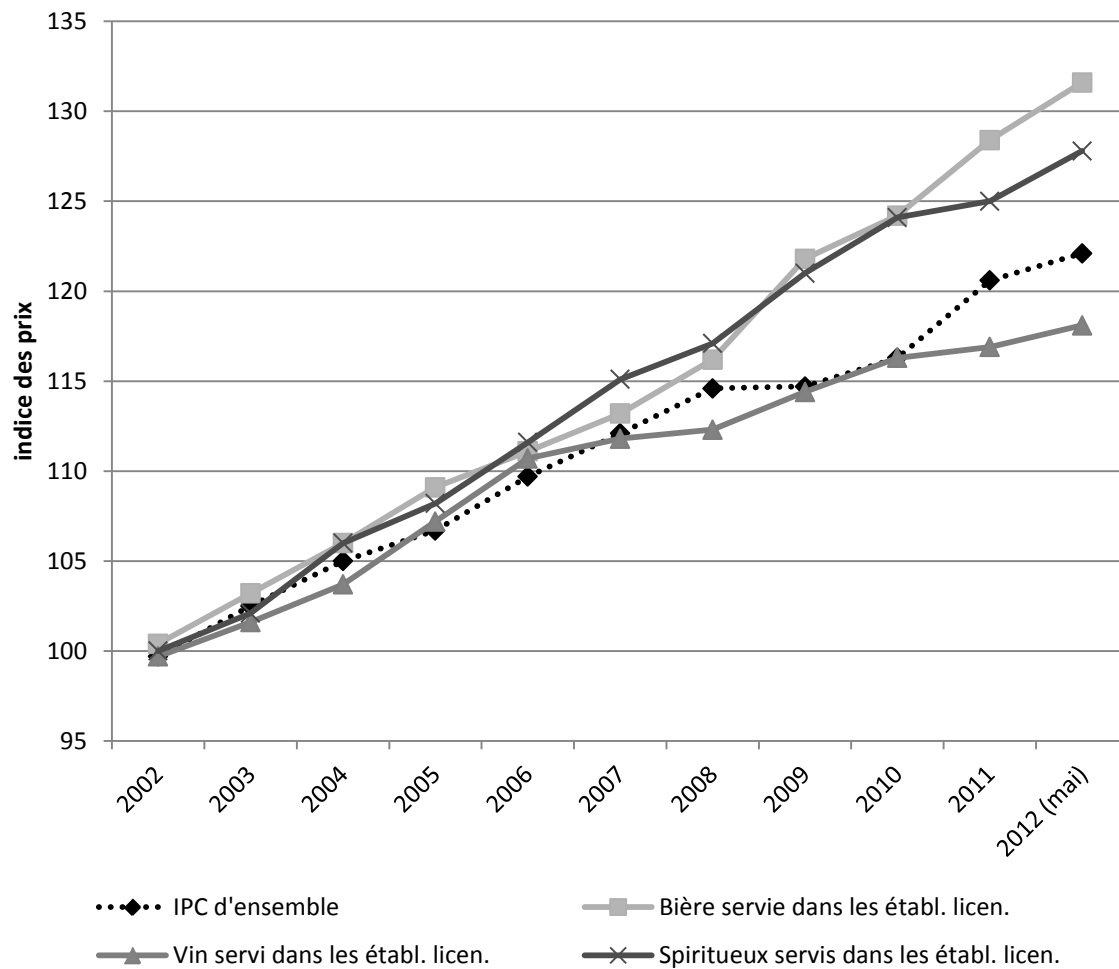
2.2.2 Prix de l'alcool et inflation

Un deuxième facteur économique à prendre en considération en ce qui concerne les politiques régissant les prix de l'alcool est la relation entre le prix de l'alcool et celui d'autres articles. Comme le maintien du prix de l'alcool est l'une des façons les plus efficaces de contrôler la consommation et, par extension, les méfaits et les coûts qui y sont liés (Wagenaar et coll., 2009; Babor et coll., 2010), il est important de ne pas laisser cet incitatif s'éroder avec le temps en raison du non-ajustement à l'inflation. Si les boissons alcoolisées deviennent bon marché comparativement à d'autres produits, la capacité du prix établi à protéger la santé et la sécurité publiques diminue, puisque le prix réel diminue.

Les données de Statistique Canada indiquent que depuis 2002, le prix de la bière, du vin et des spiritueux vendus dans les établissements qui détiennent un permis de vente d'alcool a en grande partie suivi l'évolution du taux d'inflation (cela n'a toutefois pas été le cas pour le vin au cours des deux dernières périodes de référence). Cependant, le prix des spiritueux et surtout du vin vendus dans les magasins de vin et de spiritueux n'a pas suivi l'inflation. De plus, depuis la récession de 2008–2009, le prix de la bière, du vin et des spiritueux vendus dans ces magasins a diminué comparativement au prix des biens d'un panier fixe de biens et services achetés par les consommateurs (figures 1 et 2).

¹⁰ L'indice des prix à la consommation est le moyen officiel du gouvernement de mesurer l'inflation générale dans l'économie. Il compare les coûts actuels de biens et services aux coûts en vigueur lors d'une année de référence et établit ainsi le pouvoir d'achat des consommateurs.

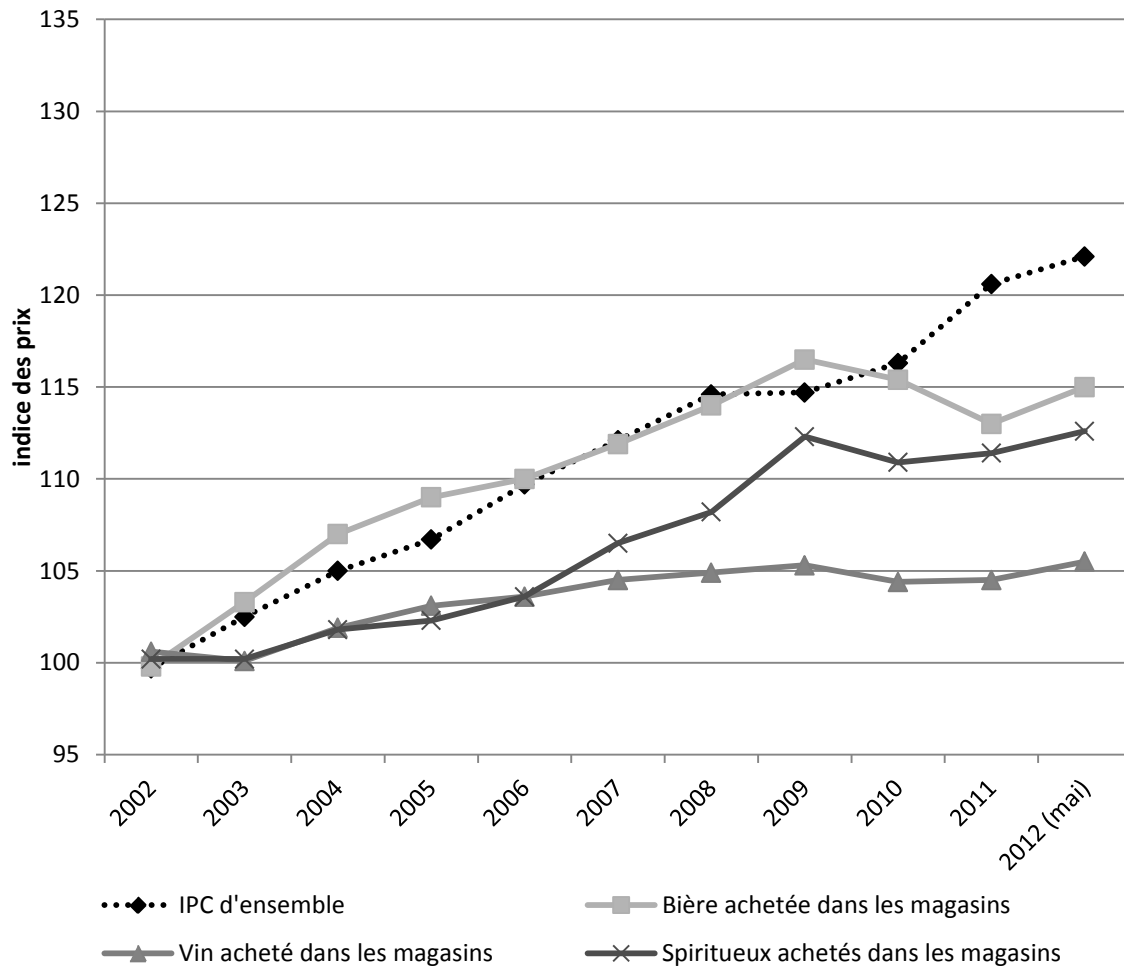
Figure 1. Indices du prix de la bière, du vin et des spiritueux vendus dans les bars, les boîtes de nuit et les restaurants par rapport à l'indice des prix à la consommation, Canada, panier 2009, année de référence 2002¹¹



Source : Statistique Canada, 2011a.

¹¹ Les figures 1 et 2 montrent les variations des prix comparées dans le temps par rapport au coût d'un « panier » fixe de biens et services achetés par les consommateurs. Dans ces figures, l'année de référence est 2002. Donc, un indice de prix de 110 signifie qu'un bien de 100 \$ en 2002 coûterait 110 \$ dans une année subséquente.

Figure 2. Indices des prix de la bière, du vin et des spiritueux vendus dans les magasins de vin et spiritueux par rapport à l'indice des prix à la consommation, Canada, panier 2009, année de référence 2002



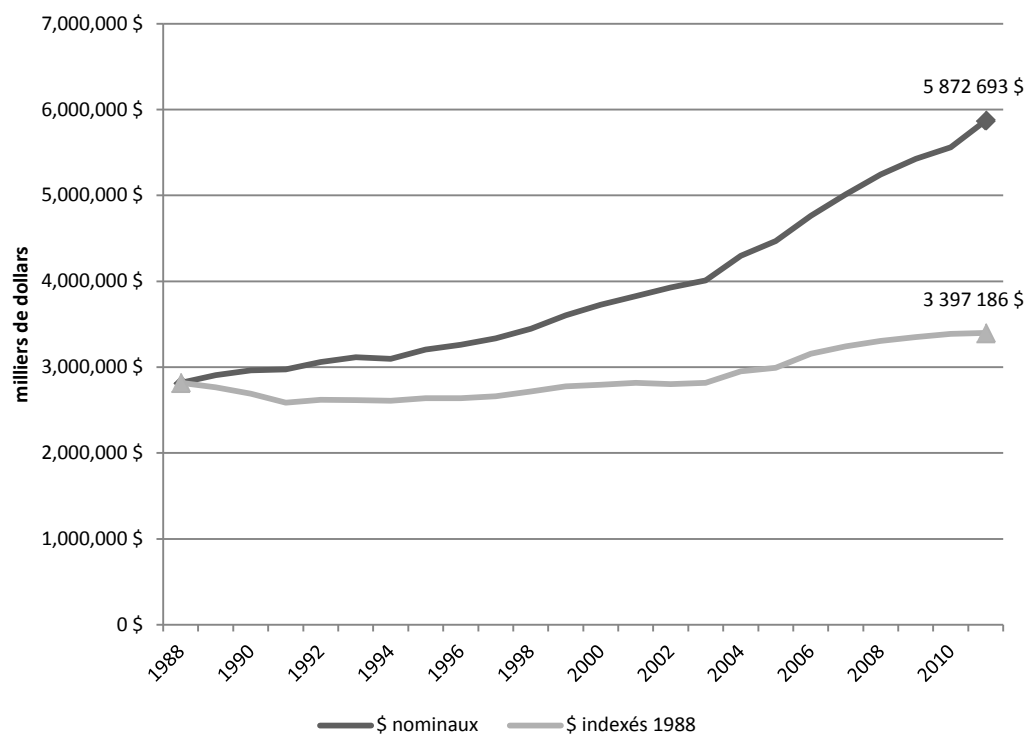
Source : Statistique Canada, 2011a.

3. Avantages économiques et fiscaux de l'alcool

Au total, les Canadiens ont dépensé 20,3 milliards de dollars pour des boissons alcoolisées en 2010–2011 (Statistique Canada, 2012). La production et la vente d'alcool contribuent à l'économie canadienne de plusieurs façons, notamment par la création d'emplois dans la production directe et les industries connexes (p. ex. hôtellerie, transport). La production et la vente d'alcool génèrent également des revenus importants pour les gouvernements fédéral et provinciaux, provenant des taxes de vente et des majorations appliquées directement aux boissons alcoolisées ainsi que des revenus et d'autres taxes issus d'activités économiques liées à l'alcool. Par exemple, la production et la vente de bière ont généré environ 4,33 milliards de dollars en salaires, en taxes municipales et en autres taxes non liées à la consommation en 2007 au Canada (Association des brasseurs du Canada, 2009). Cependant, les gouvernements ne déclarent que les revenus directs provenant du contrôle et de la vente d'alcool sur une base annuelle. C'est pourquoi l'analyse des retombées financières qui suit se concentrera sur les revenus des gouvernements provenant de sources directes.

Tous les gouvernements provinciaux et territoriaux au Canada détiennent un monopole sur la distribution d'alcool en gros. De plus, ils sont tous, à l'exception du gouvernement de l'Alberta, les principaux détaillants d'alcool sur leur territoire. Cette situation leur permet de générer des revenus considérables et contribue à ce que la vente d'alcool s'effectue d'une façon socialement responsable (Kendall, 2008). Le total des revenus directs nets des gouvernements provinciaux et territoriaux (à l'exception de la plupart des taxes sur les ventes) provenant du contrôle et de la vente d'alcool se chiffrait à 5,87 milliards de dollars au Canada en 2010–2011 (Statistique Canada, 2012). Les revenus directs nets provenant de la vente d'alcool ont, pour leur part, augmenté de 108 % entre 1988 et 2011, passant de 2,82 à 5,87 milliards de dollars en valeur nominale (c.-à-d. non corrigée en fonction de l'inflation). Après correction en fonction de l'inflation, toutefois, la croissance des revenus se réduit à un maigre 21%, passant de 2,82 milliards en 1988 à 3,40 milliards en 2010 (figure 3)¹².

Figure 3. Bénéfice net des régies des alcools provinciales et territoriales provenant du contrôle et de la vente de boissons alcoolisées, Canada, 1988-2011



Sources : Statistique Canada, 2012, 2011b, 2010, 2009, 2008 et rapports annuels subséquents. Valeur réelle calculée à l'aide de la feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada (<http://www.banqueducanada.ca/taux/reenseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation>).

À noter : Ces nombres excluent les revenus tirés de la plupart des taxes de vente provinciales.

Ces données indiquent que de 1988 à 2002, les revenus directs nets que tirent les provinces et territoires des ventes d'alcool sont passés de 2,81 milliards de dollars à 2,80 milliards en chiffres absolus (-0,054 %). Cela dit, de 2003 à 2011, les revenus directs nets ont augmenté de 21 %, passant

¹² La correction en fonction de l'inflation ramène tous les revenus à la valeur qu'ils auraient eue durant l'année de référence (dans le cas présent, 1988).

de 2,82 milliards de dollars à 3,40 milliards. Donc, au cours des dernières années, les revenus que génère l'alcool pour les gouvernements provinciaux et territoriaux ont considérablement augmenté.

4. Coûts sociaux de l'alcool¹³

La consommation d'alcool est associée à des problèmes importants pour la santé et la société comme les décès, les invalidités, les maladies, la violence conjugale, les crimes violents, les blessures intentionnelles et non intentionnelles et le suicide (Butt et coll., 2009). Les méfaits sociaux et sanitaires liés à l'alcool sont principalement le résultat de trois propriétés ou effets de la consommation : la toxicité, l'intoxication et la dépendance. Des études indiquent que les coûts sociaux liés aux effets aigus de l'alcool (p. ex. toxicité ou intoxication) sont légèrement plus élevés que ceux liés à une consommation régulière à long terme (p. ex. dépendance) (Single, Robson, Rehm et Xie, 1999). Ceci peut s'expliquer par le fait qu'un nombre relativement élevé de Canadiens boivent plus que la quantité quotidienne recommandée au moins de façon occasionnelle. Bien que leur risque de méfaits soit dans l'ensemble moins élevé que celui des personnes qui adoptent plus régulièrement un comportement à risque, ces consommateurs à risque modéré contribuent de façon importante à l'ensemble des méfaits, puisque leur nombre est beaucoup plus élevé. Il s'agit du « paradoxe de la prévention », abordé plus en détail dans le premier rapport de la série sur les politiques régissant les prix de l'alcool¹⁴.

Les conséquences néfastes de la consommation d'alcool à risque pour les Canadiens deviennent considérables lorsqu'on tient compte de l'ensemble de la population (tableaux 3, 4 et 5)¹⁵. Il existe également une foule de méfaits psychosociaux liés à la consommation d'alcool à risque qu'il est très difficile de mesurer de façon fiable. Cela dit, une partie des coûts pour la santé et la société peuvent être évalués de manière systématique par le recours à des méthodes élaborées au Canada et ailleurs dans le monde (Single et coll., 2003). En utilisant les meilleures méthodes disponibles, des chercheurs canadiens ont évalué les coûts sociaux de l'alcool à 14,6 milliards de dollars en 2002 (Rehm et coll., 2006). Les coûts sociaux mesurables de l'alcool entrent dans deux grandes catégories : les coûts indirects et les coûts directs.

¹³ Les données les plus à jour sur les coûts de l'alcool au Canada se trouvent dans l'étude *Les coûts de l'abus de substances au Canada* du CCLAT, qui a été publiée en 2006 et présente des données de 2002 (Rehm et coll., 2006). Compte tenu de la nature limitée des données sur les coûts de l'alcool, l'analyse faite dans le présent rapport a recours à des données de 2002-2003, soit les données les plus à jour disponibles.

¹⁴ Pour des exemples d'études réalisées sur le paradoxe de la prévention applicable au cas de l'alcool, voir Weitzman et Nelson, 2004; Spurling et Vinson, 2005; Rossow et Romelsjö, 2006; Poikolainen, Paljärvi et Mäkelä, 2007; Kuendig, Hasselberg, Laflamme, Dappen et Gmel, 2008.

¹⁵ Il est important de noter qu'il existe des écarts marqués dans les types de méfaits vécus par différents segments de la population. Par exemple, les méfaits aigus liés à l'alcool, notamment les blessures, les décès sur la route, la violence induite par l'alcool et l'empoisonnement à l'alcool, surviennent plus souvent chez les jeunes et les jeunes adultes. Les méfaits chroniques liés à l'alcool, comme certains types de cancer, la cirrhose du foie et la dépendance (alcoolisme), sont plus fréquents chez les buveurs d'âge moyen et les personnes âgées.

4.1 Coûts indirects

Les coûts indirects de l'alcool correspondent à des pertes de productivité comme celles associées à l'invalidité ou au décès prématuré causés par une consommation excessive d'alcool. Lorsqu'une personne décède ou devient incapable de travailler en raison d'une affection, d'une maladie ou d'une blessure attribuable à l'alcool, la contribution économique que cette personne aurait pu apporter à la société est réduite ou éliminée, ce qui représente un coût pour l'ensemble de la société. Le calcul des coûts indirects dépend de diverses hypothèses; il peut donc être ouvert à interprétation et faire l'objet de discussions. En utilisant les meilleures données et méthodes disponibles, des chercheurs ont évalué les coûts indirects de l'alcool au Canada en 2002, tel qu'indiqué dans le tableau 2.

Tableau 2. Coûts indirects de l'alcool, Canada, 2002

Causes de la perte de productivité	Coûts (\$)
Invalidité de longue durée	6 163 900 000
Invalidité de courte durée (jours d'alitement)	15 900 000
Invalidité de courte durée (jours à activité réduite)	23 600 000
Mortalité prématurée	923 000 000
Total	7 126 400 000 \$

Source : Rehm et coll., 2006.

4.2 Coûts directs

Quand on parle des coûts directs liés à l'alcool, on parle notamment des dépenses publiques en lien avec l'application de la loi, les soins de santé et d'autres fonctions (p. ex. prévention, recherche). L'alcool occupe une place unique parmi les substances psychoactives consommées au Canada parce qu'il entraîne des dépenses en application de la loi et en soins de santé pratiquement équivalentes, ce qui veut dire qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation tant sur le plan de la sécurité publique que de la santé publique (Thomas et Davis, 2009).

4.2.1 Coûts directs d'application de la loi

Bien qu'il soit difficile de déterminer de façon concluante que l'alcool est une cause de comportement criminel, des recherches réalisées au Canada semblent indiquer qu'une proportion non négligeable de crimes, d'accusations et de peines d'emprisonnement sont directement ou indirectement attribuables à l'alcool ou à d'autres drogues (Pernanen, Cousineau, Brochu et Sun, 2002). Les travaux de Pernanen et coll. ont été utilisés dans l'étude *Les coûts de l'abus de substances au Canada* du CCLAT pour évaluer la fraction de crimes, d'accusations et de peines d'emprisonnement attribuables à l'alcool au Canada en 2002 (tableau 3).

Tableau 3. Crimes, accusations et peines d'emprisonnement attribuables à l'alcool, Canada, 2002

Aspects de l'application de la loi	Nombre	Pourcentage de l'ensemble des crimes ou accusations	Coûts (\$)
Crimes attribuables à l'alcool	761 638	30,4 %	1 898 760 000
Accusations attribuables à l'alcool	205 594	35,8 %	513 070 000
Peines d'emprisonnement (au provincial et fédéral) attribuables à l'alcool	28 162	s.o.	660 400 000
Total			3 072 230 000 \$

Source : Rehm et coll., 2006.

4.2.2 Coûts directs de soins de santé

L'une des méthodes acceptées pour évaluer les coûts en soins de santé attribuables à l'alcool est le recours à des fractions attribuables à l'alcool. Cette approche utilise des données épidémiologiques pour évaluer la proportion d'affections distinctes causées par la consommation à risque d'alcool, puis les combine à des données sur les coûts pour évaluer les coûts en soins de santé attribuables à l'abus d'alcool. Dans le cas de certaines affections, comme les maladies hépatiques causées par l'alcool, la proportion attribuable à l'alcool est de 100 %. Pour d'autres affections, comme le cancer de l'estomac, cette proportion est beaucoup moins élevée. En utilisant ces méthodes, les responsables de l'étude *Les coûts de l'abus de substances au Canada* du CCLAT (Rehm et coll., 2006) ont produit des estimations du total des coûts en soins de santé attribuables à l'alcool pour l'ensemble du Canada (tableau 4)¹⁶.

Tableau 4. Coûts de soins de santé attribuables à l'alcool, Canada, 2002

Soins de santé attribuables à l'alcool	Coûts (\$)
Hospitalisations de courte durée	1 458 600 000
Hospitalisations pour soins psychiatriques	19 600 000
Traitement spécialisé à l'interne	754 900 000
Traitement spécialisé à l'externe	52 400 000
Soins ambulatoires (honoraires de médecins)	80 200 000
Visites à un médecin de famille	172 800 000
Médicaments prescrits	767 600 000
Total	3 306 200 000 \$

Source : Rehm et coll., 2006.

¹⁶ L'étude *Les coûts de l'abus de substances au Canada* du CCLAT a tenu compte dans ses calculs du nombre estimé de vies sauvées par une consommation modérée d'alcool, ce qui veut dire que les estimations pour l'alcool représentent les coûts nets totaux pour le système de santé.

4.2.3 Autres coûts directs

L'étude *Les coûts de l'abus de substances au Canada* du CCLAT fournit aussi des estimations des autres coûts directs liés à la consommation d'alcool, notamment ceux pour la prévention et la recherche ainsi que les coûts administratifs pour les programmes de paiements de transfert comme les indemnités pour accidents de travail. Au total, on estimait ces coûts à 118,8 millions de dollars en 2002 (tableau 5).

Tableau 5. Coûts directs en prévention, en recherche et en programmes de paiements de transfert liés à l'alcool, Canada, 2002¹⁷

Coûts directs liés à l'alcool	Coûts (\$)
Coûts directs en prévention et en recherche	53 000 000
Coûts administratifs pour les paiements de transfert	65 800 000
Total	118 800 000 \$

Source : Rehm et coll., 2006.

En combinant les estimations des coûts directs d'application de la loi, de soins de santé et d'autres coûts sociaux liés à l'alcool au Canada, on constate que le total des coûts directs que doivent assumer les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'élevait à environ 6,5 milliards de dollars en 2002.

5. Analyse des coûts et des revenus liés à l'alcool

Il est difficile d'établir des comparaisons entre les avantages et les coûts totaux en raison de lacunes importantes en matière d'information sur ces deux aspects. Par exemple, il est impossible, avec les méthodes actuelles, d'évaluer la valeur des différents avantages psychosociaux découlant de la consommation responsable d'alcool par la population. En revanche, il est possible de procéder à des comparaisons valables des avantages et des coûts liés à l'alcool lorsqu'on se concentre sur les revenus et les coûts directs à l'échelon provincial ou territorial (tableau 6). Cette comparaison est utile, puisqu'elle est fondée sur des estimations fiables et tient compte des avantages et des coûts les plus pertinents pour les considérations budgétaires gouvernementales.

Le tableau 6 montre que trois provinces de l'Atlantique enregistrent de légers surplus en ce qui concerne les revenus et les coûts directs liés à l'alcool, allant de 27 \$ par habitant à l'Île-du-Prince-Édouard à environ 18 \$ par habitant en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador en 2002–2003¹⁸. Cependant, ailleurs au pays, des déficits allant de 13 \$ par habitant au Manitoba à 563 \$ par

¹⁷ L'étude *Les coûts de l'abus de substances au Canada* du CCLAT incluait des coûts qui ne sont pas forcément assumés par les gouvernements, comme ceux causés par des incendies et des accidents de la route et les pertes associées au milieu de travail (p. ex. programmes d'aide aux employés). Ces autres coûts directs représentent des sommes considérables (environ 996,1 millions de dollars en 2002), mais comme ils ne sont généralement pas défrayés par les gouvernements, ils ne sont pas inclus ici.

¹⁸ Il est intéressant de souligner que les prix de l'alcool (y compris les prix minimums) dans les provinces de l'Est sont plus élevés que dans les autres provinces (voir les données sur le Nouveau-Brunswick à l'annexe I du troisième rapport de la présente série). De plus, l'Île-du-Prince-Édouard impose une taxe de vente supplémentaire sur les produits de l'alcool, ce qui pourrait expliquer en partie l'excédent lié à l'alcool noté dans cette province.

habitant au Nunavut ont été enregistrés. D'après cette comparaison des revenus et des coûts directs, on enregistre pour l'ensemble des provinces et territoires un déficit général de 1,15 milliard de dollars¹⁹.

Tableau 6. Coûts directs en prévention, en recherche et en programmes de paiements de transfert liés à l'alcool, Canada, 2002²⁰

	Revenus directs totaux	Coûts d'application de la loi	Coûts de soins de santé	Autres coûts directs ²¹	Total des coûts directs	Revenus moins coûts	Population (2002)	Déficit ou surplus par habitant
C.-B.	852 004 100 \$	359 170 000 \$	550 981 434 \$	15 700 000 \$	925 851 434 \$	(73 847 334 \$)	4 141 272	(17,83 \$)
Alb.	541 312 000 \$	275 120 000 \$	406 850 630 \$	11 800 000 \$	693 770 630 \$	(152 458 630 \$)	3 113 586	(48,97 \$)
Sask.	202 001 220 \$	100 620 000 \$	118 221 767 \$	3 800 000 \$	222 641 767 \$	(20 640 547 \$)	1 011 808	(20,40 \$)
Man.	219 844 600 \$	116 440 000 \$	113 905 497 \$	4 300 000 \$	234 645 497 \$	(14 800 897 \$)	1 150 848	(12,86 \$)
Ont.	2 025 853 996 \$	1 276 440 000 \$	1 160 104 734 \$	45 700 000 \$	2 482 244 734 \$	(456 390 738 \$)	12 068 301	(37,82 \$)
Qué.	1 007 111 325 \$	724 410 000 \$	650 762 680 \$	28 200 000 \$	1 403 372 680 \$	(396 261 355 \$)	7 455 208	(53,15 \$)
N.-B.	138 094 320 \$	56 440 000 \$	120 804 282 \$	2 900 000 \$	180 144 282 \$	(42 049 962 \$)	756 652	(55,57 \$)
N.-É.	196 454 440 \$	78 090 000 \$	97 258 752 \$	3 600 000 \$	178 948 752 \$	17 505 688 \$	944 756	18,53 \$
Î.-P.-É.	26 921 200 \$	10 200 000 \$	12 444 607 \$	500 000 \$	23 144 607 \$	3 776 593 \$	139 913	26,99 \$
T.-N.-L.	113 910 240 \$	40 350 000 \$	62 186 245 \$	2 000 000 \$	104 536 245 \$	9 373 995 \$	531 595	17,63 \$
Yn	6 890 000 \$	11 090 000 \$	2 427 080 \$	200 000 \$	13 717 080 \$	(6 827 080 \$)	29 924	(228,15 \$)
T.-N.-O.	19 819 000 \$	18 780 000 \$	6 408 139 \$	200 000 \$	25 388 139 \$	(5 569 139 \$)	41 503	(134,19 \$)
Nun.	1 813 000 \$	14 010 000 \$	3 876 706 \$	100 000 \$	17 986 706 \$	(16 173 706 \$)	28 715	(563,25 \$)
Total	5 352 029 441 \$	3 081 160 000 \$	3 306 232 553 \$	119 000 000 \$	6 506 392 553 \$	(1 154 363 112 \$)	31 414 081	

¹⁹ Le gouvernement fédéral applique des taxes de vente et d'accise aux boissons alcoolisées, dont le total estimé était de 2,095 milliards de dollars en 2002–2003. Lorsqu'on prend en compte les revenus directs liés à l'alcool perçus par le gouvernement fédéral, le surplus attribuable aux boissons alcoolisées se chiffre à 941 millions de dollars à l'échelle nationale.

²⁰ Tel qu'il a été mentionné précédemment, l'étude *Les coûts de l'abus de substances au Canada* du CCLAT indique que les autres coûts directs sont estimés à 996,1 millions de dollars. Cependant, comme ces coûts ne sont pas habituellement assumés par les gouvernements, ils ne sont pas inclus ici.

²¹ Le total des autres coûts directs n'inclut que ceux directement assumés par les gouvernements, notamment les coûts de prévention et de recherche, les indemnités pour accidents de travail, le bien-être social et autres programmes. Les coûts généralement défrayés par les particuliers et les firmes privées (p. ex. ceux associés aux accidents de la route ou à des pertes en milieu de travail) ne sont pas inclus ici.

6. Analyse et répercussions

On trouve dans les renseignements présentés ci-dessus plusieurs faits saillants à propos du contexte gouvernemental des ventes de boissons alcoolisées au Canada. Premièrement, les structures de vente d'alcool sont en évolution, puisque la majorité des provinces et territoires ont fait la transition vers des systèmes de distribution permettant la vente d'alcool dans des magasins privés de vin et spiritueux. Cela rend le contrôle de la vente d'alcool et l'établissement des prix plus compliqué qu'à l'époque où le plein monopole gouvernemental sur les ventes au détail était la norme.

Deuxièmement, la majorité des régies des alcools au Canada relèvent des ministères des finances ou du développement économique (tableau 1). Étant donné qu'aucun gouvernement ne recueille régulièrement de données sur les coûts sociaux de l'alcool, il se pourrait que les considérations sur le plan des revenus prennent le pas sur les coûts relatifs à la santé et à la sécurité lorsqu'il s'agit de prendre des décisions au sujet du contrôle et de la distribution d'alcool. Pour créer une structure hiérarchique plus favorable à la prise de décisions équilibrées concernant les politiques régissant le prix de l'alcool, les provinces et territoires devraient évaluer régulièrement les coûts sociaux de l'alcool et envisager d'exiger de leurs régies des alcools qu'elles rendent des comptes aux ministères de la sécurité publique, comme l'a fait l'Alberta en 2006²².

Le contexte économique dans lequel s'inscrivent la gestion et la vente d'alcool comprend d'abord le fait qu'en raison du ralentissement économique de 2008–2009, la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux connaissent des déficits budgétaires importants. Dans de telles circonstances, la hausse des revenus provenant de la vente d'alcool, et la réduction des méfaits et des coûts liés à l'alcool contribueraient à corriger les déséquilibres budgétaires actuels.

C'est la Régie des alcools et des jeux de hasard de la Saskatchewan qui est la première à adopter cette approche. En avril 2010, la Régie a introduit des modifications importantes aux politiques régissant le prix des produits alcoolisés dans la province, dont certaines correspondaient aux recommandations formulées dans la Stratégie nationale sur l'alcool. Ces politiques visent explicitement la diminution des méfaits et des coûts liés à l'alcool dans la province (message personnel de la directrice de la planification et de la recherche de la Régie des alcools et des jeux de hasard de la Saskatchewan). Ces modifications aux politiques régissant le prix des produits alcoolisés ont contribué à une diminution de la consommation de l'ordre de 135 000 litres d'alcool éthylique et à une hausse de 9,4 millions de dollars des revenus provenant de l'alcool en 2010–2011 (Régie des alcools et des jeux de hasard de la Saskatchewan, 2011).

Le prix de la bière, du vin et des spiritueux vendus dans les magasins de vins et spiritueux au Canada n'a pas suivi le rythme de l'inflation (figure 2), ce qui constitue un deuxième facteur économique à prendre en considération concernant les ventes d'alcool. Étant donné que le maintien du prix de l'alcool est l'une des façons les plus efficaces de contrôler la consommation d'alcool et les méfaits et coûts qui y sont liés (Babor et coll., 2010), il est important que cet incitatif ne s'érode pas avec le temps comparativement à d'autres articles, pour éviter une diminution de sa capacité à protéger la santé et la sécurité publiques. Il convient de souligner que la faible hausse du prix de l'alcool par

²² Il est intéressant de remarquer que les ventes d'alcool par habitant sont en baisse en Alberta depuis 2006–2007, année où la réglementation de la vente d'alcool est passée au ministère de la Sécurité publique (voir la figure 7 du premier document de la présente série). Depuis le printemps 2012, la Commission des alcools et des jeux de hasard de l'Alberta relève maintenant du Conseil du Trésor et du ministère des Finances.

rapport à l'inflation est en partie attribuable au pouvoir discrétionnaire dont bénéficient les régies des alcools pour établir les prix sur leur territoire. Cette situation ne fait que renforcer le besoin d'appliquer la recommandation d'indexer le prix de l'alcool sur l'inflation (et de fixer des prix minimums) énoncée dans la Stratégie nationale sur l'alcool, de façon à garantir la capacité à protéger la santé publique à long terme²³.

Tous les gouvernements, à l'exception de ceux de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador, enregistrent un déficit si l'on compare les revenus directs provenant de la vente d'alcool aux coûts directs pour la santé et la société en 2002–2003 (tableau 6), ce qui constitue un troisième facteur économique à prendre en compte concernant les ventes d'alcool. Cela signifie que presque partout au Canada, la consommation de boissons alcoolisées semble se traduire par des pertes nettes pour les gouvernements.

D'ailleurs, il est intéressant de souligner que les trois recommandations portant sur des politiques sur les prix de l'alcool formulées dans la Stratégie nationale sur l'alcool pourraient à la fois contribuer à la réduction des coûts liés à l'alcool et à la hausse des revenus provenant de la vente d'alcool²⁴. En effet, la situation observée en Saskatchewan a permis de confirmer que ces recommandations peuvent réduire la consommation d'alcool (et probablement les méfaits), tout en donnant lieu à une hausse des revenus (Régie des alcools et des jeux de hasard de la Saskatchewan, 2011)²⁵.

7. Conclusion

Le contexte gouvernemental et économique des ventes de boissons alcoolisées au Canada est complexe en raison de nombreux facteurs, notamment le rôle central que jouent les gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de distribution d'alcool et de réglementation. Comme semble l'indiquer l'analyse ci-dessus, les revenus et les coûts liés aux boissons alcoolisées sont substantiels. Cependant, seuls des renseignements sur les revenus directs provenant du contrôle et de la vente d'alcool sont recueillis et publiés annuellement. Les différentes administrations gouvernementales au Canada devraient commencer à recueillir de façon régulière des données sur les coûts de l'alcool et faire rapport à ce sujet, de façon à mieux guider les efforts de gestion de la vente d'alcool au pays.

²³ Par ailleurs, si les régies des alcools étaient tenues, en vertu des lois, d'augmenter les prix pour suivre l'inflation (comme c'est actuellement le cas en Ontario), les vives réactions souvent suscitées lors d'annonces ponctuelles de hausses de prix pourraient être amoindries (message personnel du sous-ministre adjoint, ministère des Finances du gouvernement de l'Ontario).

²⁴ Cela est dû au fait que les recommandations formulées dans la Stratégie nationale sur l'alcool permettront de réduire la consommation globale d'alcool, et que le degré d'élasticité de la demande par rapport au prix est inférieur à un dans le cas de l'alcool. Un degré inférieur à un signifie qu'une hausse d'une unité du prix de l'alcool entraînera une diminution inférieure à une unité de la consommation tant que d'autres facteurs, comme le revenu disponible, demeurent constants. Ce fait garantit donc que les revenus du gouvernement augmenteront de pair avec l'augmentation du prix de l'alcool, de façon raisonnable. Bien entendu, il existe des limites fonctionnelles à la mesure dans laquelle on peut hausser le prix de l'alcool sans qu'il y ait de conséquences inattendues. Par exemple, l'expérience vécue au Canada relativement aux politiques antitabac démontre qu'il peut y avoir éclosion d'un marché noir si le prix augmente dans une mesure telle qu'il est beaucoup moins cher d'obtenir le produit hors du système de distribution légal que par des sources légitimes.

²⁵ Les gouvernements devraient porter une attention particulière à la sorte de taxes utilisée lors de la mise en œuvre de ces politiques, puisque les différents types de taxes généreront des revenus différents pour le gouvernement. Les majorations fondées sur un pourcentage du prix (taxes sur la valeur) génèrent le plus de revenus supplémentaires, tandis que les taxes établies en fonction du volume de boissons (taxes fixes) sont celles qui en génèrent le moins.

Bibliographie

- Association des brasseurs du Canada. *Beer is brewing... a healthy economy*, 2009. Consulté sur le <http://www.brewers.ca/userfiles/files/Economic%20Brochure/EconomicsBrochureENG%202009.pdf>.
- Babor, T., R. Caetano, S. Casswell, G. Edwards, N. Giesbrecht, K. Graham et coll. *Alcohol: No ordinary commodity: Research and public policy* (2nd ed.), New York, Oxford University Press, 2010.
- Butt, P., D. Beirness, L. Gliksman, C. Paradis et T. Stockwell. *L'alcool et la santé au Canada : résumé des données probantes et directives de consommation à faible risque*, Ottawa, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 2010.
- Groupe de travail sur la stratégie nationale sur l'alcool. *Vers une culture de modération : Recommandations en vue d'une stratégie nationale sur l'alcool*, 2007. Consulté sur le http://www.nationalframework-cadrenational.ca/uploads/files/FINAL_NAS_FR_April3_07.pdf.
- Kendall, P. *Public health approach to alcohol policy: An updated report from the Provincial Health Officer*, Victoria (C.-B.), Office of the Provincial Health Officer, 2008. Consulté sur le <http://www.health.gov.bc.ca/library/publications/year/2008/alcoholpolicyreview.pdf>.
- Markowitz, S. Alcohol, drugs, and violent crime, *International Review of Law and Economics*, vol. 25(1), 2005, p. 20-44.
- Pernanen, K., M. Cousineau, S. Brochu et F. Sun. *Proportions des crimes associés à l'alcool et aux autres drogues au Canada*, Ottawa, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 2002. Consulté sur le <http://www.cclat.ca/2003%20and%20earlier%20CCSA%20Documents/ccsa-009106-2002.pdf>.
- Receveur général du Canada. *Comptes publics du Canada, 2003. Vol. II, Partie I, détails des charges et revenus*, Ottawa, gouvernement du Canada, 2003. Consulté sur le http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/tpsgc-pwgsc/P51-1-2003-2-1-fra.pdf.
- Régie des alcools et des jeux de hasard de la Saskatchewan. *Annual report, 2010-11*, 2011. Consulté sur le <http://www.slga.gov.sk.ca/Prebuilt/Public/SLGA%20Annual%202011.pdf>.
- Rehm, J., D. Baliunas, S. Brochu, B. Fischer, W. Gnam, J. Patra, S. Popova, A. Sarnocinska-Hart et B. Taylor, en collaboration avec E. Adlaf, M. Recel et E. Single. *Les coûts de l'abus de substances au Canada 2002*, Ottawa, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 2006.
- Sen, B. Can beer taxes affect teen pregnancy? Evidence based on teen abortion rates and birth rates, *Southern Economic Journal*, vol. 70, 2003, p. 505–517.
- Single, E., D. Collins, B. Easton, H. Harwood, H. Lapsley, P. Kopp et E. Wilson. *International guidelines for the estimation of costs of substance abuse* (2nd ed.), Genève, World Health Organization Press, 2003.
- Single, E., L. Robson, J. Rehm et X. Xie. Morbidity and mortality attributable to substance abuse in Canada, *American Journal of Public Health*, vol. 89(3), 1999, p. 385–390.

- Statistique Canada. *Le Quotidien : Contrôle et vente des boissons alcoolisées pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, annuel*, 2012. Consulté sur le <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/120326/dq120326a-fra.htm>.
- Statistique Canada. *Tableau 326-0020 : Indice des prix à la consommation (IPC), panier 2005, mensuel (2002=100)*, 2011a. Données de 2002 à 2011 achetées et téléchargées du site de CANSIM. L'auteur conserve les données dans ses dossiers.
- Statistique Canada. *Le Quotidien : Contrôle et vente des boissons alcoolisées pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010*, 2011b. Consulté le <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/110420/dq110420a-fra.htm>.
- Statistique Canada. *Le Quotidien : Contrôle et vente des boissons alcoolisées pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009*, 2010. Consulté sur le <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100420/dq100420a-fra.htm>.
- Statistique Canada. *Le Quotidien : Contrôle et vente des boissons alcoolisées au 31 mars 2008*, 2009. Consulté sur le <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/090420/t090420b2-fra.htm>.
- Statistique Canada. *Le contrôle et la vente des boissons alcoolisées au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, 2008 et rapports annuels précédents. Rapports annuels depuis 1997. Consulté sur le <http://www5.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=63-202-X&chprog=1&lang=fra>
- Statistique Canada. *Le contrôle et la vente des boissons alcoolisées au Canada*, Ottawa (Ont.), Statistique Canada, 2004.
- Thomas, G. et C. Davis. Cannabis, tobacco and alcohol use in Canada: Comparing risks of harm and costs to society, *Visions*, vol. 5(4), 2009, p. 11-13.
- Wagenaar, A., M. Maldonado-Molina et B. Wagenaar. Effects of alcohol tax increases on alcohol-related disease mortality in Alaska: Time-series analyses from 1976 to 2004, *American Journal of Public Health*, vol. 99, 2009. Consulté sur le <http://www.ajph.org/cgi/reprint/AJPH.2007.131326v1>.
- Wagenaar, A., M. Salois et K. Komro. Effects of beverage alcohol price and tax levels on drinking: A meta-analysis of 1003 estimates from 112 studies, *Addiction*, vol. 104(2), 2009, p. 179–190.
- Zhang, N. Alcohol taxes and birth outcomes, *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 7(5), 2010, p. 1901–1912.